



Contrat d'apporteur d'affaires

Entre les soussignés :

- ❖ Nom de l'entreprise : KINFY – FZCO
- ❖ Statut légal : Freezone Company
- ❖ Adresse : Building A1, Dubaï Digital Park, Dubaï Silicon Oasis,
Dubaï,
United Arab Emirates
- ❖ Numéro de licence : 51948
- ❖ Délivré par : International Free Zone Authority (IFZA)
- ❖ Adresse email : kinfy@proton.me / info@kinfy.io

Et

Je soussigné(e),

- ❖ Nom : _____
- ❖ Prénom : _____
- ❖ Date de naissance : _____/_____/_____
- ❖ Adresse fiscale : _____

Conformément aux CGP de KINFY FZCO, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objets et conditions

L'apporteur d'affaires a pour obligation de :

1. remplir le formulaire « KYC apporteur d'affaires » et d'obtenir la validation de KINFY-FZCO.
2. transmettre un exemplaire des Conditions Générales de Prestations (CGP) de KINFY-FZCO signé, lu et approuvé.

KINFY-FZCO reconnaît L'Apporteur d'affaires comme intermédiaire chargé de :

1. mettre en relation de nouveaux clients avec L'Entreprise afin qu'ils puissent bénéficier des services de KINFY-FZCO.
2. accompagner le client dans les démarches administratives de KINFY-FZCO.
3. accompagner le client dans la création et la mise en place de leur compte Binance.
4. assister le client dans l'exécution des transferts et la gestion des clé API sur la plateforme Binance, en fournissant des explications claires et un accompagnement technique adapté, dans les limites des présentes conditions.

L'intervention de L'Apporteur d'affaires est strictement limitée à ces missions et exclut toute gestion directe des comptes clients ou conseil financier.

Article 2 – Indépendance des parties

L'Apporteur d'affaires agit en toute indépendance et ne représente pas KINFY-FZCO. Il ne peut engager celle-ci d'aucune manière, ni prendre d'engagements en son nom.

Article 3 – Rémunérations et conditions

L'apporteur d'affaires percevra une rémunération sous forme de commission fixe, calculée comme suit :

1. Après le délai des 14 jours de rétractation du client, la rétribution de l'apporteur d'affaires est calculée sur base du nombre de nouveaux « PACK WIN-WIN » souscrits par ce client :
 - ❖ 250 USDC TTC ou équivalent par pack pour une quantité comprise entre 1 et 4 pack(s).
 - ❖ 500 USDC TTC ou équivalent par pack pour une quantité comprise entre 5 et 9 packs.

- ❖ 750 USDC TTC ou équivalent par pack pour une quantité comprise entre 10 et 19 packs.
- ❖ 1000 USDC TTC ou équivalent par pack pour une quantité à partir de 20 packs.

La rétribution mentionnée ci-dessus est calculée, par client individuellement, à chaque nouvelle souscription d'un ou plusieurs packs de ce client sans tenir compte de ses souscriptions antérieures.

2. Rétribution mensuelle de 20 USDC TTC ou équivalent par « PACK WIN-WIN » actif et dont les 15 000 USDT par pack sont totalement libérés. Pour autant que la facturation mensuelle du client actif dépasse le montant dû à l'apporteur d'affaire.

Les rétributions mentionnées ci-dessus seront versées à l'apporteur d'affaires au cours du mois suivant la réalisation des conditions contractuelles définies.

3. L'apporteur d'affaires doit renseigner une adresse de dépôt de crypto-actifs stablecoin (uniquement BEP20) via le canal email de KINFY-FZCO.

Article 4 – Responsabilité limitée

L'apporteur d'affaires ne saurait être tenu responsable des :

1. pertes financières ou des décisions prises par le client lors de l'utilisation de la plateforme Binance.
2. litiges entre le client et la plateforme Binance.
3. performances des services fournis par KINFY-FZCO ou la plateforme Binance.
4. litiges entre le client et KINFY-FZCO.

Article 5 – Confidentialité

L'apporteur d'affaires s'engage à respecter la confidentialité des informations relatives :

1. aux clients mis en relation avec KINFY-FZCO.
2. à toute donnée ou information stratégique de KINFY-FZCO transmise dans le cadre de la collaboration.

Cet engagement demeure en vigueur pendant une durée de 10 années après la fin de la collaboration.

La divulgation non-autorisée de documents ou informations ayant une mention de confidentialité constitue également une faute grave.

Tout document transmis par KINFY-FZCO et portant la mention "clause de confidentialité" ne

doit pas être divulgué à des tiers sans l'accord préalable écrit de KINFY-FZCO.

En cas de violation de cette obligation, la société se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat, sans préavis, et d'engager toutes les actions nécessaires pour protéger ses droits, y compris par voie légale.

Article 6 – Encadrement légal

L'apporteur d'affaires s'engage à respecter :

1. toutes les lois et réglementations en vigueur.
2. l'interdiction de fournir des conseils financiers ou d'exercer une activité réglementée nécessitant une autorisation spécifique.

Article 7 – Clause de Sévéralité

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions du présent contrat deviendrait invalide, illégale ou inapplicable en raison d'une modification législative ou réglementaire, cette invalidité n'affectera en aucun cas la validité des autres dispositions du contrat.

Les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide par une disposition valide, ayant un effet économique et juridique aussi proche que possible de celle qu'elle remplace.

Article 8 – Durée et résiliation

Le présent accord prend effet à la signature de ce document.

Chaque partie peut mettre fin à cet accord à tout moment, sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours.

En cas de faute grave ou de non-respect des obligations légales, la résiliation sera immédiate et sans préavis.

Article 9 – Litige

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège social de KINFY-FZCO.

Pour KINFY-FZCO,

Signature avec mention « lu et approuvé » dans le cadre ci-dessous.

lu et approuvé 

Fait à _____, le ____/____/____

Pour L'apporteur d'affaires,

Signature avec mention « lu et approuvé » dans le cadre ci-dessous.

Clause de confidentialité

Ce document est strictement destiné à son destinataire. Il contient des informations confidentielles qui ne peuvent être partagées ou transmises à des tiers sans l'autorisation préalable de KINFY-FZCO.

Si vous n'êtes pas le destinataire prévu de ce document, nous vous prions de bien vouloir en informer immédiatement l'expéditeur et de détruire ce document sans le lire, le conserver, ou le diffuser.

Mention légale

- ❖ Protection des données : Nous respectons la réglementation sur la protection des données personnelles (PDPL) et vos informations sont collectées et traitées de manière confidentielle.